

16/03 2023



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 17

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 mars 2023

**OBJET : SOUTIEN HUMANITAIRE
SUITE AU SÉISME EN SYRIE ET
TURQUIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois, le quatorze mars, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, maire

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B.CHANTELOT C. PLEynet
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA
C. RACINE FREIXENET M. MATTERA A.
CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
BILLARD G. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à MATTERA A. » GEROUDET A.
« pouvoir à FICHARD B. » » CHAMPEAU S.
« pouvoir à MORIAUD P. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie le 06 février 2023, le conseil municipal de Chens sur Léman exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de France, le conseil municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes.

Aussi, Madame le maire propose d'accorder une subvention de 1 000 € au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1 ;

Considérant que deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février 2023, faisant plus de 30 000 morts, des milliers de blessés et détruisant des milliers d'immeubles ;

Considérant la nécessité d'apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées ;

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 074-217400704-20230314-D2023_17-DE



Considérant que la commune souhaite apporter son soutien aux populations victimes des séismes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour l'opération « séisme TUR SYR RC-1-2-00263 » ;

CHARGE Madame le maire de la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Pascale MORIAUD



Le secrétaire

Brigitte STUBERT